



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 12 FÉVRIER 2026

OBJET : CULTURE

9/Cinéma municipal Le Luxy

Croix Rouge Palestine - Subvention

IVRY
S/ SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ETAT DE PRESENCE POINT 9

Nombre de membres composant le Conseil.....	47
Nombre de Conseillers en exercice.....	47
Présents.....	34
Absents représentés.....	6
Absents excusés.....	4
Absents non excusés.....	3

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DOUZE FÉVRIER à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 9

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, adjoints au Maire

Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme LALANDE, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme MEDEVILLE, M. Levrien, M. AUDEBRAND, M. BADI, M. HARDOUIN, M. KHALED, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, M. THOMAS, Mme MANGIN, M. Riedacker, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par M. THOMAS,
Mme RAER, Conseillère municipale, représentée par M. PECQUEUX,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
Mme HALLAF-ISAMBERT, Conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH,
Mme BLONDET, Conseillère municipale, représentée par Mme OUDART.

ABSENTS EXCUSES

Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. DANSOKO, Conseiller municipal,
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

ABSENTS NON EXCUSES

M. AUBRY, Conseiller municipal,
Mme OUABBAS, Conseillère municipale,
Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



CULTURE

9/Cinéma municipal Le Luxy
Croix Rouge Palestine - Subvention

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1611-4 et L.2121-29,

considérant que le projet du cinéma Le Luxy est tourné vers la citoyenneté et l'éducation populaire,

considérant que le distributeur Jour2Fête est l'ayant droits en France du film « La voix de Hind Rajab »,

considérant que la projection du film le 19 février 2026 donnera lieu à un bordereau de recette auprès du Centre national du cinéma et de l'image animée qui permettra de comptabiliser exactement la recette de la séance,

considérant que Jour2Fête, reversera lui-même sa part de recette « distributeur » à la Croix Rouge,

considérant que la Ville d'Ivry-sur-Seine souhaite affirmer sa solidarité avec le peuple palestinien,

DELIBERE

Adopté à la majorité
par 37 voix pour, 3 abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE le reversement par la Ville de la part de recette lui revenant suite à la projection du film « La Voix de Hind Rajab » de Kaouther Ben Hania, au cinéma Le Luxy le 19 février 2026, à l'association humanitaire La Croix Rouge, dans la limite de 700 € (sept cents euros).

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses afférentes seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 23/02/2026